

A&L CONTROLE TECHNIQUE

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €

Siège social : 6, avenue Ernest Renan – 93190 Livry-Gargan

RCS Bobigny 934 438 268

PROCES VERBAL

D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2024

Les actionnaires de la **SAS A&L CONTROLE TECHNIQUE**, au capital de 5.000 €, divisé en cinquante (50) parts de cent (100) euros chacune, se sont réunis au siège social sis 6, avenue Ernest Renan - 93190 Livry-Gargan, le 25 novembre 2024 à 14h, en assemblée générale extraordinaire, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Sont présents :

M. Abd Nour HADDAG né le 15/12/1983, à Paris 10e(France), de nationalité française, demeurant 6, avenue Ernest Renan - 93190 Livry-Gargan, détenteur de 50 % des actions,

Et

Mme Lynda MAZRI née le 15/05/1992, à AZAZGA (Algérie), de nationalité algérienne, demeurant 6, avenue Ernest Renan - 93190 Livry-Gargan, détentrice de 50 % des actions.

L'assemblée est présidée par **Mme Lynda MAZRI**.

La présidente constate que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société,
- La feuille de présence,
- Le projet de changement de siège, et de la modification statutaire notifiés à chaque associé,
- Rapport de la présidence

Lecture est donnée du rapport de la présidence.

La discussion est ouverte :

Personne ne demandant plus la parole, la présidente soumet, les décisions inscrites à l'ordre du jour :

- Changement de siège social de l'entreprise
- Modification statutaire

Première décision

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la Société du « 6, avenue Ernest Renan – 93 190 LIVRY-GARGAN » au « **24, rue Condorcet – 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE** », à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième décision

Les actionnaires, comme conséquence de changement de siège social décidée sous la première décision, décident de modifier ainsi qu'il suit, l'article 4 des statuts :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

*Le siège social est fixé au **24, rue Condorcet – 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE** ».*

Le reste de l'article restant inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième décision

La Présidente a tous pouvoirs pour procéder à la modification statutaire décidée ci-avant ainsi que tout porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités, dépôt devant être effectuées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la présidence et visé par les actionnaires.

Fait à Livry-Gargan, le 25 novembre 2024

Mme Lynda MAZRI
Actionnaire et Présidente



M. Abd Nour HADDAG
Actionnaire

